

FUMEL 4 ans après.

A p p e l à m o b i l i s a t i o n .

Le 15 mars 1999, un groupe de Précaires et Chômeurs d'AC CLASH (Chômeurs, Libres, Actifs, Solidaires, et Heureux) mettait définitivement hors service l'incinérateur d'ordures ménagères de Fumel dans le Lot et Garonne. Ce groupe de citoyens à part entière se sentait particulièrement concerné par la santé de l'un des leurs, riverain de l'installation. Suite à cette action 14 d'entre eux furent inculpés et 5 firent de la prison préventive dont 3 durant 32 jours. Tous furent soumis à des contrôles judiciaires très sévères (pointage journalier à la gendarmerie, interdiction de se rencontrer, de fréquenter le milieu associatif...). Cette affaire fit grand bruit et vous êtes nombreux à nous avoir apporté votre soutien.

Nous vous recontactons aujourd'hui, parce que plusieurs d'entre eux, 4 ans après les faits, viennent de recevoir leur citation à comparaître au tribunal de grande instance d'Agen pour le 17 septembre 2003.

En 1999 le comité de soutien (Clermont-Ferrand, Bordeaux) découvre avec horreur le dossier environnemental de cette installation classée : aucun filtre, l'incinérateur brûlait en torchère des flammes dépassant souvent de 5 mètres sa cheminée. Toute personne équilibrée peut être légitimement ahurie qu'une telle installation puisse encore, en 1999, cracher en toute impunité son poison (dioxine, métaux lourds...) au mépris des plus élémentaires considérations de santé publique et des réglementations en vigueur. Une plainte a été déposée en décembre 1999 à l'encontre du syndicat mixte gérant l'incinérateur et des différentes administrations en charge de faire respecter la réglementation. Or, cette plainte, instruite par la gendarmerie, n'a, à notre connaissance pas abouti à la mise en examen des véritables responsables de cette situation. Ne sommes nous pas encore là dans la logique d'une justice qui cogne sur les chômeurs et précaires mais épargne les vrais coupables qui ont laissé pendant 15 ans cet incinérateur empoisonner toute la population.

Nous nous insurgons de la démission et de la complaisance des services en charge du contrôle et du respect des lois qui ont conduit des citoyens à prendre des risques pour défendre l'intérêt de la population. En ce sens, l'action des 14 inculpés fut un acte de salubrité publique pour les riverains.

Dans la foulée de Millau, ce procès du 17 septembre 2003 peut devenir, avec votre aide, le symbole de la résistance citoyenne face à l'irresponsabilité des pouvoirs publics que cette affaire de Fumel n'a fait que révéler.

Avec le soutien de :

AC ! National, AC ! 63, AC ! 48, AC ! AC Auvergne, AC ! Gironde, AC ! Lille, AC ! 63 et Auvergne, AC ! Marseille, AC ! Avignon, AC ! Thionville, AC ! Corrèze, Ras l'Front, Syndicat SUD National, APEIS, Comité de soutien des Médecins, Ligue des droits de l'homme (section Clermont-Ferrand), FSU, MNCP, Chom' Actif, CGT Chômeurs, CGT Correcteur du Livre, La Caravane des Citoyens Solidaires, Confédération Paysanne Nationale, Puy de Dôme et Lot et Garonne, VACCIN Auvergne, Puy de Dôme Nature Environnement, CADAC, Les Verts Auvergne, LCR, JCR, Monseigneur GAILLOT, Eric PETETIN (Le Somport), Anncik COUPE (sud), Didier ROD (député européen Les Verts), José BOVE (Confédération Paysanne), No Pasaran, TCPC (Travailleurs Chômeurs Précaires en Colère) CARGO, CRAD, Association Lotus, Association Robin des Bois, CNT Chômeurs Lyon, CNT Lozère, CNT Toulouse, CNT Nationale, CALCIN (Associations languedociennes contre les incinérateurs), Aquitaine Alternative, Fédération de l'Agriculture, Collectif des déchets Girondins,

Soutien financier : La Justice n'est pas faite pour les pauvres !!!

A envoyer à Jean-Michel DUCLOS, 31, rue des Gras. 63100 Clermont-Ferrand.

Pour les chèques inscrire l'ordre : Jean-Michel DUCLOS – Soutien Fumel.

Faites parvenir vos questions, propositions et initiatives personnelles à

Pascal Secrétariat dossier Fumel. AC 63 !

77, bis avenue E. Michelin - 63000 Clermont-Ferrand - 04.73.14.08.22 - fax. : 04.73.91.09.00.

06.17.28.02.53 - ac63@altern.org
